

INDICATEUR B4 : QUEL EST LE PROFIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

DÉFINITIONS

TERTIAIRE

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE -2011 (Classification type de l'éducation).

NOUVEAUX-LLES INSCRIT·ES

Suivant les indicateurs, il peut s'agir :

- » des nouveaux-lles inscrits à un niveau d'éducation, soit les étudiant-es qui, durant l'année académique de référence, entre pour la première fois dans un programme d'un niveau d'éducation (soit CITE 5, CITE 6, CITE 7 ou CITE 8) ;
- » des nouveaux-lles inscrits dans l'enseignement supérieur sans formation préalable à un autre niveau supérieur (soit les entrants et entrantes pour la 1^{re} fois dans l'enseignement supérieur quel que soit le niveau où ils entrent).

CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) appartient à la famille des classifications internationales économiques et sociales des Nations Unies, appliquées aux statistiques à l'échelle mondiale pour la collecte, la compilation et l'analyse de données comparables internationalement. La CITE est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO.

MÉTHODOLOGIE

Dans les graphiques et tableaux publiés par l'OCDE dans Regards sur l'éducation 2022, seuls les pays (et donc la Belgique) sont présentés. Dans le présent indicateur, les informations pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont été rajoutées à ces graphiques et tableaux.

Pour les sources et méthodologies des données issues de « Regards sur l'éducation », le lecteur ou la lectrice se réfèrera à la publication (OECD (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>). Seront décrites pour chaque graphique ou tableau, le cas échéant, les sources, limites ou méthodologies des calculs effectués pour la FWB.

Tous les graphiques ou tableaux ne sont pas repris. Seuls ceux pour lesquels les données étaient disponibles et/ou pertinentes ont été recalculés.

Pour la FWB, comme pour la Belgique, les données concernent l'année scolaire/académique 2019-2020.

Par manque d'information, les nouvelles et nouveaux inscrits de l'enseignement supérieur de promotion sociale ne sont pas repris dans cet indicateur. Il ne concerne de ce fait que les personnes entrantes en université, haute école (HE) et école supérieure des arts (ESA).

GRAPHIQUE B4.5 – STATUT DES ÉTUDIANT·ES INITIALEMENT INSCRIT·ES À TEMPS PLEIN EN LICENCE DANS UN DOMAINE TROIS ANS APRÈS LA FIN DE LA DURÉE THÉORIQUE DE LEURS ÉTUDES (2020)

DÉFINITIONS

Licence

Traduction en français de France de «Bachelor». En FWB il s'agit d'un bachelier (qu'il soit de type court ou de type long, en HE, ESA ou université). Dans cette fiche, c'est le terme bachelier qui sera utilisé. Le terme «Licence» est repris dans *Regards sur l'éducation*. Ce niveau comprend également le bachelier de spécialisation. Les programmes repris ici sont classés au niveau 6 de la CITE.

Tertiaire

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE -2011 (Classification type de l'éducation).

SOURCES

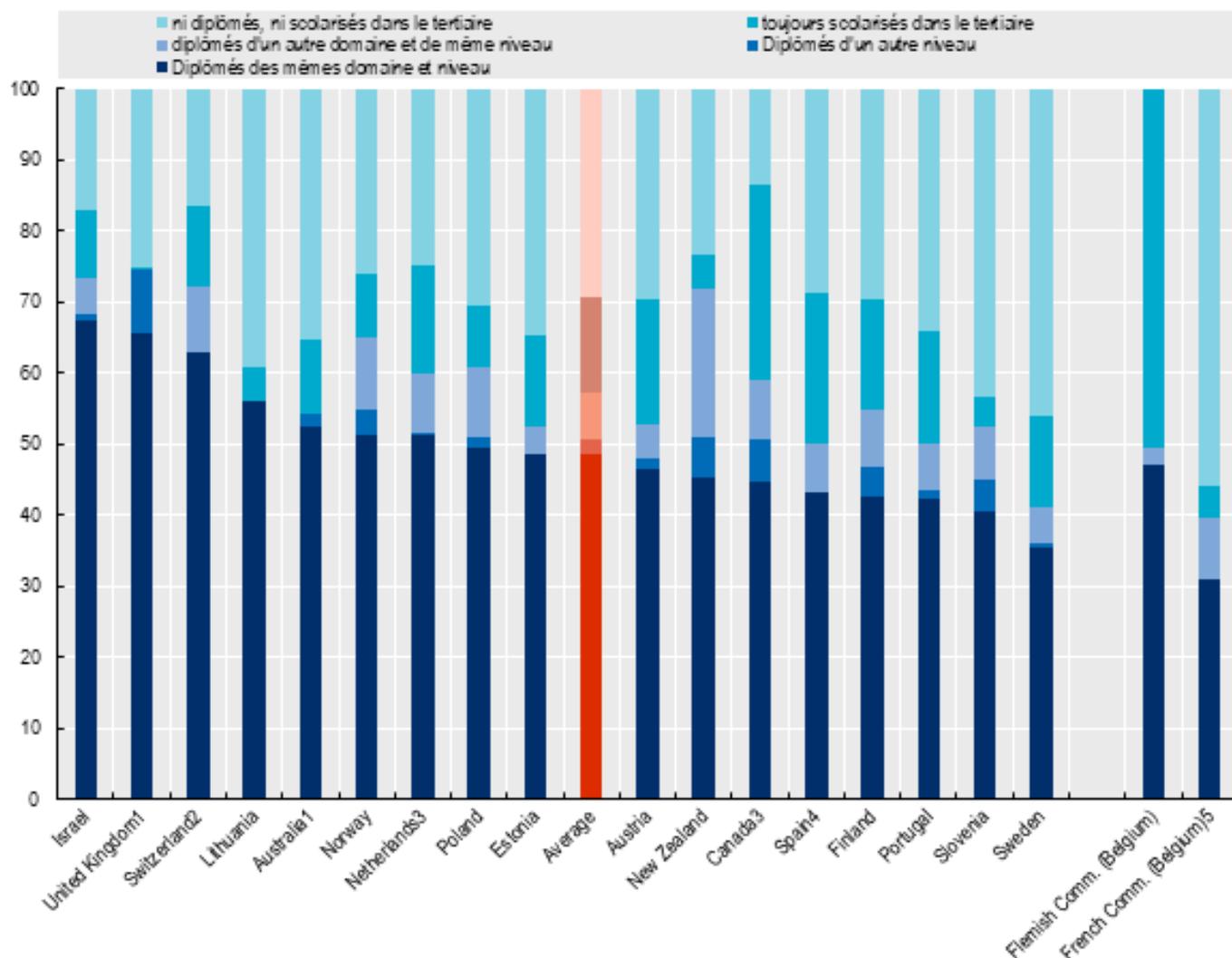
» OECD (2022), Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>.

REMARQUES

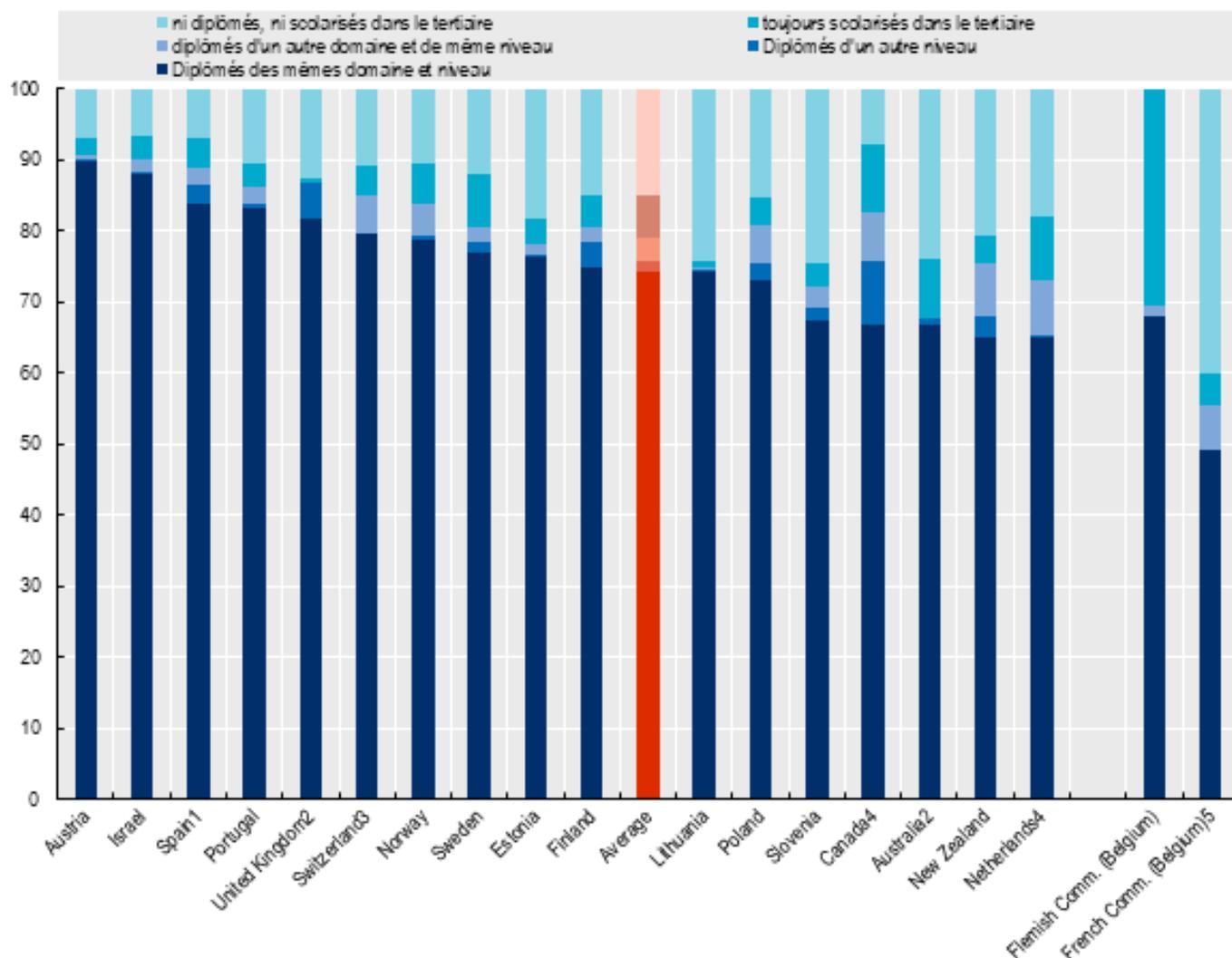
Les données servant de base à cet indicateur proviennent d'une enquête ad-hoc de l'OCDE intitulée "Ad hoc Survey on Tertiary Completion Rate". Pour la FWB, les données ne concernent que les HE et les ESA. Le pourcentage de personnes diplômées de l'enseignement secondaire professionnel entrant dans l'enseignement supérieur est, de par l'absence des personnes entrantes à l'université, surévalué.

Aucune donnée n'est collectée en FWB sur l'enseignement privé indépendant. Seuls sont pris en compte les étudiant·es fréquentant un établissement organisé ou subventionné par la FWB.

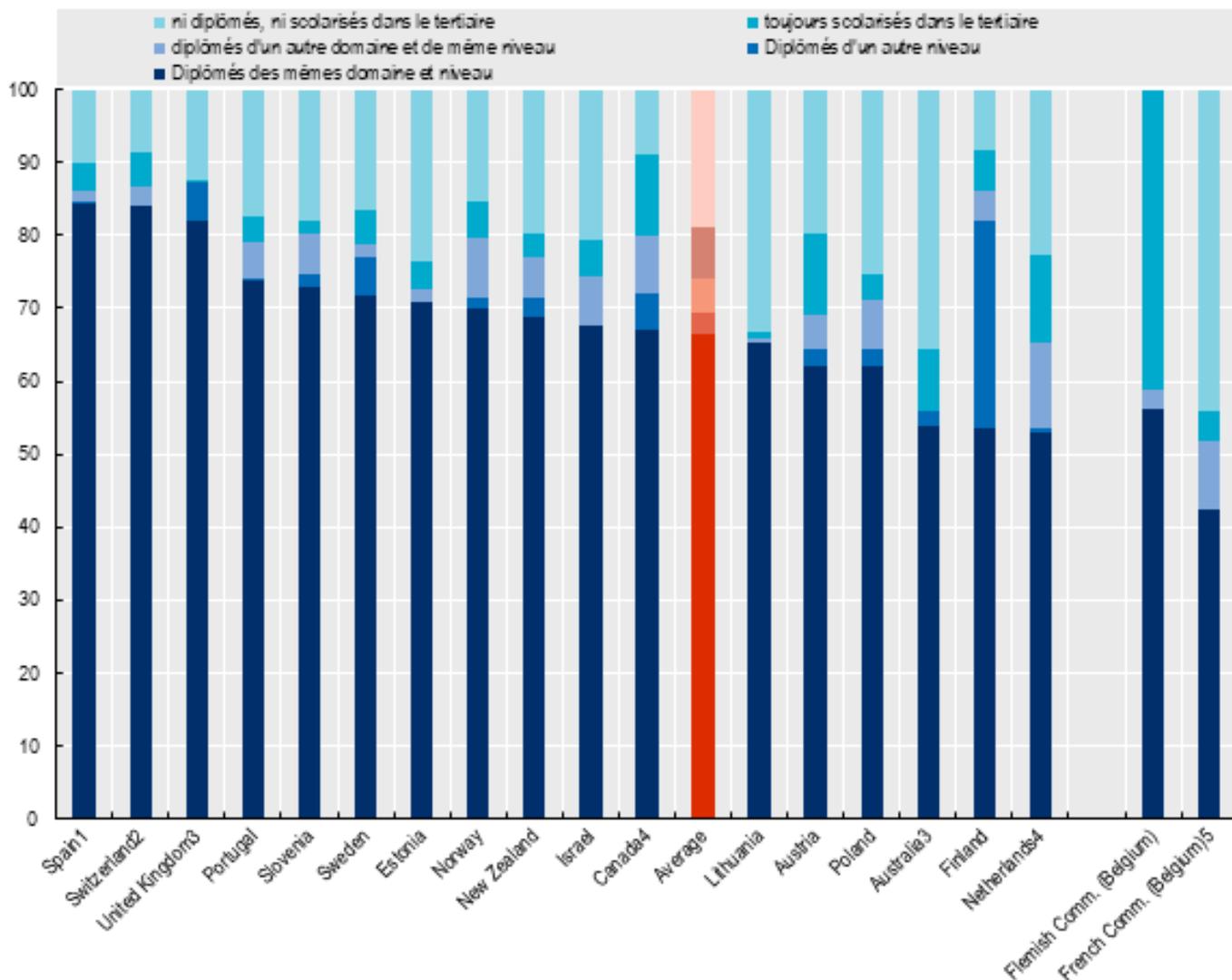
GRAPHIQUE 1 : Grand domaine des TIC, en pourcentage



GRAPHIQUE 2 : Grand domaine santé et protection sociale, en pourcentage



GRAPHIQUE 3 : Grand domaine éducation, en pourcentage



COMMENTAIRES

Quel que soit les grands domaines pris en compte, c'est en FWB que la part d'étudiants ou d'étudiantes abandonnant sans diplôme et ne poursuivant pas d'études est la plus élevée. C'est également en FWB que la part des personnes diplômées dans les études dans lesquelles elles sont entrées est la plus basse (en dessous de 50% des entrant-es).

Il faut toutefois relativiser le taux d'abandon sans diplôme. En effet, ne sont pris en compte que les individus entrants en ESA et HE pour qui, sauf exception, un abandon n'est pas un passage vers l'université alors qu'un étudiant ou une étudiante qui quitte l'université sans diplôme se réoriente plus souvent vers l'enseignement supérieur hors université.